

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/il-y-a-urgence-a-defendre-l-ecole-a-la-maison>

Il y a urgence à défendre l'école à la maison

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : mercredi 7 octobre 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Il y a urgence à défendre l'école à la maison

> Expéditeur : « Alexandre, CitizenGO » <petitions-fr@citizengo.org>

> Date : 5 octobre 2020 à 17:43:13 UTC+2

> Objet : Il y a urgence pour défendre l'école à la maison

> Répondre à : petitions-fr@citizengo.org

>
> La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, déclare que « c'est aux parents ou aux autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer [...] les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant » (art27).

>
> La Déclaration universelle des droits de l'homme rappelle que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. » (art26-3).

>
> Après l'interdiction d'assister à la messe dominicale pendant des mois, l'Etat sait mieux que nous ce qui est bon pour nos enfants, pire encore, il ne nous laisse aucune liberté en interdisant l'enseignement à la maison !

>
> Oui à la liberté d'enseignement, je défends l'école à la maison !

>
> **SIGNEZ LA PÉTITION**

>
> Bonjour,

>
> Une nouvelle restriction de nos libertés... L'année 2020 semble être celle des restrictions par ce gouvernement qui se présentait comme libéral.

>
> Après l'interdiction d'assister à la messe dominicale pendant des mois, l'Etat sait mieux que nous ce qui est bon pour nos enfants, pire encore, il ne nous laisse aucune liberté en interdisant l'enseignement à la maison !

>
> Emmanuel Macron annonce l'interdiction de l'école à domicile dès la rentrée 2021, sauf pour motif de santé.

>
> L'enseignement à domicile est une liberté fondamentale que doivent pouvoir choisir les parents, tant que cela n'entraîne pas un endoctrinement sectaire ou fondamentaliste ! Faut-il interdire des écoles à la maison tenues par des islamistes ? OUI ! Faut-il purement et simplement interdire l'enseignement à domicile ? NON

>
> Sous prétexte de lutte contre le séparatisme (pour ne pas dire lutte contre l'Islamisme), l'État porte atteinte à nos libertés, à celles de nos enfants

>

Il y a urgence à défendre l'école à la maison

- > L'instruction en famille (IEF) est une liberté fondamentale qui est reconnue dans le monde et surtout par de nombreuses conventions internationales !
- >
- > La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, déclare que « c'est aux parents ou aux autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer [...] les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant » (art27).
- >
- > La déclaration universelle des droits de l'homme rappelle que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » (art 26-3)
- >
- > Oui à la liberté d'enseignement, je défends l'école à la maison ! JE SIGNE LA PETITION
- >
- > L'école à la maison connaît une croissance ces dernières années, justement car l'école de la République ne peut plus offrir un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire, un enseignement sans idéologie... Et ne peut même plus assurer la sécurité des enfants et des enseignements dans de nombreux quartiers !
- >
- > Car l'école à la maison permet aussi à des enfants d'éviter un harcèlement scolaire et de retrouver une sérénité à la maison tout en assurant un enseignement conduisant au baccalauréat ! Il en est de même pour des enfants ne supportant pas le système de l'éducation nationale, pour plusieurs raisons, surdoués...
- >
- > Contrairement à l'annonce du Président de la République qui précise qu'il ne s'attaque pas à la liberté scolaire, c'est tout l'inverse qu'il fait !
- >
- > Je défends un droit fondamental ! Je signe la pétition pour la liberté scolaire !
- >
- > Interdiction de l'école à la maison, mais également toujours plus de restrictions vis-à-vis des écoles hors contrats !
- >
- > L'état veut s'attaquer encore plus aux écoles hors-contrats. Encore une fois, quid de la liberté d'enseigner ?
- >
- > L'état a encore une fois les moyens et les connaissances pour fermer les écoles posant un problème, mais il n'ose pas le faire pour ne pas « stigmatiser » ou être accusé d'« islamophobie »
- >
- > Concernant les écoles hors contrat, Lionel Devis, Président de la Fondation pour l'école précise
- >
- > « S'agissant des écoles indépendantes (hors contrat), elle rappelle que les dispositions votées en 2018 dans le cadre de la Loi Gatel ont déjà considérablement renforcé et sécurisé le contrôle des écoles indépendantes au moment de leur création et pendant leur fonctionnement, mais aussi sur les questions de leur financement et du parcours de leurs enseignants évoquées ce matin. »
- >
- > L'état sait très bien quelles sont les familles et les écoles qui posent problème ! L'État doit lutter contre ces dernières !
- >
- > Le gouvernement nous propose donc un choix binaire, si vous être contre ce projet de loi, et que vous êtes pour l'école à la maison vous défendez le séparatisme islamiste ?
- >
- > Il est intéressant de noter que l'ensemble des terroristes islamistes ayant frappé notre pays sont des produits ratés de l'école de la République ou n'étant pas nés en France... Ils ne proviennent pas des écoles libres !
- >

Il y a urgence à défendre l'école à la maison

> Je signe la pétition pour défendre l'école à la maison et les écoles hors-contrat !

>

> Merci pour votre engagement,

> Alexandre et toute l'équipe de CitizenGO

> Il est très important de partager la pétition à vos amis, pouvez-vous, s'ils vous plait partager ce mail ?

> Pour plus d'informations :

> Des familles qui ont choisi l'instruction à domicile pour leurs enfants s'opposent fermement à la décision d'Emmanuel Macron de rendre la scolarisation à l'école obligatoire à partir de 3 ans, formulée lors de son discours sur les séparatismes ce vendredi.

>

https://www.liberation.fr/france/2020/10/04/ecole-obligatoire-des-3-ans-on-se-battra-pour-que-nos-enfants-restent-a-la-maison_1801302

>

> La fin annoncée de l'instruction en famille par président de la République vendredi 2 octobre, plonge de nombreuses familles dans l'expectative.

<https://www.cnews.fr/videos/france/2020-10-03/fin-de-lecole-la-maison-des-familles-en-colere-1004356>